

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MINGANIE
MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE-D'ANTICOSTI**

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti tenue le 8 août 2023 à 19 h au 62, chemin de la Rivière-Aux-Canards, et conformément au *Code municipal* sont présents le maire, Madame Hélène Boulanger, mesdames les conseillères, Shawna Doucet et Marie-Pierre Gagnon et formant quorum sous la présidence de madame le maire.

Sont absentes mesdames les conseillères Isabelle Plante et France Cloutier

Madame Noémi Trudeau, adjointe administrative est également présente. et agit à titre de greffière de séance.

1.0 Ouverture de la séance ordinaire du 8 août 2023

Madame le maire, Hélène Boulanger, ouvre la séance ordinaire du conseil du 8 août 2023 à 19 h après constatation du quorum.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2023**
- 2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2023**
- 3. NOMINATION D'UNE GREFFIÈRE DE SÉANCE**
- 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2023**
- 5. ADMINISTRATION**
 - 5.1. Acceptation – Dépenses du mois de juillet 2023 et autorisation de paiement
- 6. PROJETS**
 - 6.1. Mise à niveau du barrage Saint-Georges
 - 6.1.1. Octroi d'un contrat – Sondage géotechnique sur la digue
 - 6.2. Construction de l'hôtel de ville et espaces communautaires
 - 6.2.1. Octroi de contrat- Évaluation de site Phase I et plan de caractérisation
- 7. URBANISME**
 - 7.1. Dénomination d'une voie publique
- 8. AFFAIRES NOUVELLES**
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 10. CLOTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2023**

2.0 Approbation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 août 2023

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon, appuyé par la conseillère madame Shawna Doucet et résolu à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 8 août 2023 tel que proposé.

Résolution 2023-08-08-2.0

3.0 Nomination d'une greffière de séance

Considérant l'absence de Monsieur Mathieu Gravel, directeur général et de Madame Myriam Lafleur directrice adjointe, greffière-trésorière lors de la séance ordinaire du 8 août 2023;

Considérant que Mme Noémi Trudeau occupe le poste d'adjointe administrative au sein de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti;

Il est proposé par la conseillère madame Shawna Doucet, appuyé par madame Marie-Pierre Gagnon, et résolu unanimement qu'en l'absence du directeur général, M. Mathieu Gravel et de la directrice adjointe, greffière-trésorière madame Myriam Lafleur que madame Noémi Trudeau agisse à titre de greffière pour la présente séance.

Résolution 2023-08-08-3.0

4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2023

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 4 juillet 2023, d'en être satisfaits et demandent une dispense de lecture.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon, appuyé par la conseillère madame Shawna Doucet et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 4 juillet 2023 tel que déposé.

Résolution 2023-08-08-4.0

5.0 ADMINISTRATION

5.1 Acceptation – dépenses du mois de juillet 2023 et autorisation de paiement

Les membres présents du conseil attestent avoir reçu et pris connaissance de la liste des déboursés au montant de 120 507.38\$ et de la liste des comptes à payer totalisant 129 522.74\$ pour la présente séance.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Shawna Doucet, appuyé par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des déboursés et des comptes à payer telle que déposée par l'adjointe administrative et greffière-trésorière de séance.

Résolution 2023-08-08-5.1

6.0 PROJETS

6.1 Mise à niveau du barrage Saint-Georges

6.1.1 Octroi d'un contrat – Sondage géotechnique sur la digue

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la sécurité des barrages (S-3.1.01) et le Règlement sur la sécurité des barrages (S-3.1.01 r.1), la Municipalité de L'Île-d'Anticosti est dans l'obligation d'effectuer les travaux de correctifs pour la mise à niveau du barrage Saint-Georges ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Île-d'Anticosti a fait une demande de prix à deux entreprises afin d'obtenir des services professionnels pour réaliser une étude géotechnique dans le cadre du projet des travaux de correctifs du barrage Saint-Georges;

CONSIDÉRANT QU'au terme du processus, la Municipalité a reçu deux prix et que les coûts reliés seront payables à même le règlement d'emprunt R-217-2023 pour la réalisation des travaux au Barrage Saint-Georges;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon, appuyé par la conseillère madame Shawna Doucet et résolu à l'unanimité;

D'OCTROYER le contrat de services relatif à la préparation d'une étude géotechnique pour le projet des travaux de correctifs du barrage Saint-Georges à SNC-Lavalin au coût de 37 106.50\$ plus les taxes applicables tel que déposé dans son offre de service 682454-23-CD-4066 et d'autoriser le directeur général à signer toute documentation en lien avec la présente.

Résolution 2023-08-08-6.1.1

6.2 Construction de l'hôtel de ville et espaces communautaires

6.2.1. Octroi de contrat- Évaluation de site Phase I et plan de caractérisation

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Île-d'Anticosti a fait une demande de prix de gré à gré afin d'obtenir des services professionnels pour réaliser une évaluation environnementale de site phase I et plan de caractérisation dans le cadre du projet de construction d'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses de ce contrat seront admissibles pour remboursement au Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) dans une proportion de 93% et que la portion municipale fera l'objet d'un règlement d'emprunt;

À CES CAUSES, il est proposé par la conseillère madame Shawna Doucet, appuyé par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité;

D'OCTROYER le contrat relatif au service à l'évaluation environnementale du site pour le projet d'hôtel de ville et centre communautaire à CIMA au coût de 20 069.00\$ plus les taxes applicables tel que déposé dans son offre de service QRP23045 et d'autoriser le directeur général à signer toute documentation en lien avec la présente.

Résolution 2023-08-08-6.2.1

7. URBANISME

7.1. Dénomination d'une voie publique

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

8.0 AFFAIRES NOUVELLES

Il n'y a pas d'affaire nouvelle

9.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas de question

10.0 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2023

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon appuyé par la conseillère madame Shawna Doucet et résolu à l'unanimité de clôturer la séance ordinaire du conseil du 8 août 2023.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, madame le Maire, Hélène Boulanger, lève la séance ordinaire du 8 août 2023 à 19 h 08.

Résolution 2023-08-08-10.0

Hélène Boulanger
Madame le Maire

Noémi Trudeau
Adjointe administrative, greffière de séance

Je, Myriam Lafleur, directrice générale adjointe, greffière-trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget 2023 afin d'effectuer le paiement des dépenses de la présente séance du conseil ci-dessus mentionnées.

Myriam Lafleur
Directrice générale adjointe, greffière-trésorière